

# CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 14 AVRIL 2021 COMPTE RENDU SIMPLIFIÉ

	APPEL NOMINAL	Madame Isabelle GERVAIS
	NOMINATION D'UN SECRETAIRE POUR LA SEANCE	Madame Isabelle GERVAIS
	LECTURE DES DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE DANS LE CADRE DES DELEGATIONS QUI LUI ONT ETE ACCORDEES AU TITRE DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES	Documents transmis à tous les élus par mail
	APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 18 FÉVRIER 2021	UNANIMITÉ
<b>DGS</b>		
5	<p><b>DISPOSITIF « DEVELOPPEMENT DE L'ARTISANAT D'ART ET DE LA CULTURE EN CENTRE-VILLE »</b></p> <p>La Ville de Bolbec souhaite louer un local commercial situé 22 place Charles de Gaulle.</p> <p>Ce lieu a pour ambition d'être une vitrine pour les artisans d'art et artistes, en leur donnant l'opportunité de se faire connaître du grand public par le biais d'expositions et de partager leurs talents lors d'ateliers de création. Il sera également un point relais du service culturel de Bolbec.</p>	<p><b><u>DELIBERATION ADOPTEE PAR</u></b>  <b><u>29 VOIX POUR (élus de la majorité)</u></b>  <b><u>et 3 VOIX CONTRE (MM ALEXANDRE,</u></b>  <b><u>RENAULT,</u></b>  <b><u>et MERLIER, élus de la minorité)</u></b></p>
<b>FINANCES</b>		
2	<p><b>COMPTE DE GESTION – EXERCICE 2020 – BUDGET PRINCIPAL</b></p> <p>Le Compte de Gestion établi par le trésorier est présenté pour approbation.</p> <p>Le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de la comptabilité administrative de la Ville de BOLBEC.</p>	<p><b><u>DELIBERATION ADOPTEE PAR</u></b>  <b><u>26 VOIX POUR (élus de la majorité et M.</u></b>  <b><u>DARROUZET, élu de la minorité),</u></b>  <b><u>3 VOIX CONTRE (MM ALEXANDRE,</u></b>  <b><u>RENAULT</u></b>  <b><u>et MERLIER, élus de la minorité)</u></b>  <b><u>et 3 ABSTENTIONS (M. ORAIN, Mme</u></b>  <b><u>HOMBERT-DUPUIS</u></b>  <b><u>et M. CHEBLI, élus de la minorité)</u></b></p>
3	<p><b>COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – BUDGET PRINCIPAL</b></p>	<p>M. METOT en qualité d'ancien Maire et M. DORÉ en qualité de Maire ne prennent pas part au vote</p> <p><b><u>DELIBERATION ADOPTEE PAR</u></b>  <b><u>24 VOIX POUR (élus de la majorité et M.</u></b>  <b><u>DARROUZET, élu de la minorité),</u></b>  <b><u>3 VOIX CONTRE (MM ALEXANDRE,</u></b>  <b><u>RENAULT</u></b>  <b><u>et MERLIER, élus de la minorité)</u></b>  <b><u>et 3 ABSTENTIONS (M. ORAIN, Mme</u></b>  <b><u>HOMBERT-DUPUIS</u></b>  <b><u>et M. CHEBLI, élus de la minorité)</u></b></p>

4	<b>AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2020 – BUDGET PRINCIPAL</b>	<b><u>DELIBERATION ADOPTEE PAR</u>  <u>26 VOIX POUR (élus de la majorité et M. DARROUZET, élu de la minorité),</u>  <u>3 VOIX CONTRE (MM ALEXANDRE, RENAULT</u>  <u>et MERLIER, élus de la minorité)</u>  <u>et 3 ABSTENTIONS (M. ORAIN, Mme HOMBERT-DUPUIS</u>  <u>et M. CHEBLI, élus de la minorité)</u></b>
5	<b>IMPOTS LOCAUX - VOTE DES TAUX – PRODUIT FISCAL 2021</b>	<b><u>DELIBERATION ADOPTEE PAR</u>  <u>31 VOIX POUR (élus de la majorité et de la minorité)</u>  <u>et 1 ABSTENTION (M. DARROUZET, élu de la minorité)</u></b>
6	<b>BUDGET PRIMITIF 2021 – BUDGET PRINCIPAL</b>	<b><u>DELIBERATION ADOPTEE PAR</u>  <u>25 VOIX POUR (élus de la majorité),</u>  <u>3 VOIX CONTRE (MM. ALEXANDRE, RENAULT et</u>  <u>MERLIER, élus de la minorité)</u>  <u>et 4 ABSTENTIONS (M. ORAIN, Mme HOMBERT-DUPUIS,</u>  <u>MM. CHEBLI et DARROUZET, élus de la minorité)</u></b>
7	<b>SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE – ANNEE 2021</b>  La Ville de Bolbec participe au financement du budget du CCAS. Afin d'équilibrer ce budget, il est proposé d'inscrire la somme de <b>680 000 €</b> à la nature 657362 au Budget Primitif 2021 de la Ville de Bolbec. Cette subvention sera versée par acomptes. En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver cette délibération.	<b><u>DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE</u></b>
8	<b>SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET AUX ORGANISMES PRIVES</b>  Le vote du budget s'accompagne traditionnellement de la détermination des subventions allouées aux diverses associations et aux organismes privés que le Conseil Municipal souhaite aider financièrement. Pour tenir compte de l'impact de la crise sanitaire qui a obligé la grande majorité des associations à arrêter tout ou partie de leurs activités en 2020, un bilan de l'utilisation effective des subventions de fonctionnement versées l'année dernière conduit à proposer une diminution du montant de la subvention 2021 pour les associations en excédent de trésorerie. A contrario, il est proposé d'augmenter la subvention de fonctionnement 2021 pour les associations à caractère social dont l'activité a été fortement impactée et mise à contribution pour aider les personnes en grande difficulté sociale et financière. Enfin, trois associations (ADALE – LES PETITS PIEDS – MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE) vont percevoir une participation de la Caisse des Allocations Familiales qui était les années précédentes versée à la Ville. Il est proposé de diminuer leur subvention de fonctionnement 2021 d'autant. En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la liste et le montant des subventions aux associations telles qu'elle figure dans l'annexe du Budget Primitif 2021.	<b><u>En leur qualité de membres d'une association, les élus suivants ne prennent pas part au vote</u></b>  <b><u>M. LEPILLER</u></b> <b>(Bolbec VTT Aventure)</b>  <b><u>M. VIARD</u></b> <b>(AFM TELETHON, Semi-Marathon°</b> <b><u>MM. BEAUFILS, HEDOU et DENOYERS</u></b> <b>(Union Sportive de Bolbec)</b>  <b><u>M. LESUEUR</u></b> <b>(Vie Libre)</b>  <b><u>Mme GERVAIS</u></b> <b>(AFM TELETHON)</b>  <b><u>M. LAPERT</u></b> <b>(association sportive des Sapeurs-Pompiers)</b>  <b><u>Mme HOMBERT-DUPUIS</u></b> <b>(Lune Bleue)</b>  <b>DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE</b>

9	<b>ADMISSIONS EN NON-VALEUR – BUDGET PRINCIPAL</b>	<b><u>DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE</u></b>
10	<b>BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS POUR L'ANNEE 2020</b> Pas d'acquisitions en 2020. Par délibération du 28 septembre 2020 la parcelle AD 291 (11 à 87 ca) situé 520 rue André Malraux à M. et Mme Nicolas HAUCHECORNE pour une valeur de 51 376,29 € HT.  En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le bilan des acquisitions et des cessions pour l'année 2020.	<b><u>DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE</u></b>
11	<b>COMPTE DE GESTION – EXERCICE 2020 – BUDGET ANNEXE : LOCATIONS SOUS REGIME TVA</b> Le Compte de Gestion établi par le trésorier municipal est présenté pour approbation. Le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de la comptabilité administrative de la Ville de BOLBEC.  En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le Compte de Gestion 2020 du budget annexe Locations sous régime TVA.	<b><u>DELIBERATION ADOPTEE PAR 26 VOIX POUR (élus de la majorité et M. DARROUZET, élu de la minorité), 3 VOIX CONTRE (MM ALEXANDRE, RENAULT et MERLIER, élus de la minorité) Et 3 ABSTENTIONS (M. ORAIN, Mme HOMBERT-DUPUIS et M. CHEBLI, élus de la minorité)</u></b>
12	<b>COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – BUDGET ANNEXE : LOCATIONS SOUS REGIME TVA</b> Le Compte de Gestion établi par le trésorier municipal est présenté pour approbation. Le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de la comptabilité administrative de la Ville de BOLBEC.	<b>M. METOT en qualité d'ancien Maire et M. DORÉ en qualité de Maire ne prennent pas part au vote</b>  <b><u>DELIBERATION ADOPTEE PAR 24 VOIX POUR (élus de la majorité et M. DARROUZET, élu de la minorité), 3 VOIX CONTRE (MM ALEXANDRE, RENAULT et MERLIER, élus de la minorité) Et 3 ABSTENTIONS (M. ORAIN, Mme HOMBERT-DUPUIS et M. CHEBLI, élus de la minorité)</u></b>
13	<b>AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2020 – BUDGET ANNEXE : LOCATIONS SOUS REGIME TVA</b>	<b><u>DELIBERATION ADOPTEE PAR 26 VOIX POUR (élus de la majorité et M. DARROUZET, élu de la minorité), 3 VOIX CONTRE (MM ALEXANDRE, RENAULT et MERLIER, élus de la minorité) et 3 ABSTENTIONS (M. ORAIN, Mme HOMBERT-DUPUIS et M. CHEBLI, élus de la minorité)</u></b>
14	<b>BUDGET PRIMITIF 2021 – BUDGET ANNEXE : LOCATIONS SOUS REGIME TVA</b>	<b><u>DELIBERATION ADOPTEE PAR 26 VOIX POUR (élus de la majorité et M. DARROUZET, élu de la minorité), 3 VOIX CONTRE (MM ALEXANDRE, RENAULT et MERLIER, élus de la minorité) Et 3 ABSTENTIONS (M. ORAIN, Mme HOMBERT-DUPUIS et M. CHEBLI, élus de la minorité)</u></b>
15	<b>ADMISSIONS EN NON-VALEUR – BUDGET ANNEXE : LOCATIONS SOUS REGIME TVA</b>	<b><u>DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE</u></b>

16	COMpte DE GESTION – EXERCICE 2020 – BUDGET ANNEXE : LOTISSEMENT	<p><b><u>DELIBERATION ADOPTEE PAR</u></b>  <b><u>26 VOIX POUR (élus de la majorité et M. DARROUZET, élu de la minorité),</u></b>  <b><u>3 VOIX CONTRE (MM ALEXANDRE, RENAULT et MERLIER, élus de la minorité)</u></b>  <b><u>Et 3 ABSTENTIONS (M. ORAIN, Mme HOMBERT-DUPUIS et M. CHEBLI, élus de la minorité)</u></b></p>
17	COMpte ADMINISTRATIF 2020 – BUDGET ANNEXE : LOTISSEMENT	<p><b><u>DELIBERATION ADOPTEE PAR</u></b>  <b><u>26 VOIX POUR (élus de la majorité et M. DARROUZET, élu de la minorité),</u></b>  <b><u>3 VOIX CONTRE (MM ALEXANDRE, RENAULT et MERLIER, élus de la minorité)</u></b>  <b><u>Et 3 ABSTENTIONS (M. ORAIN, Mme HOMBERT-DUPUIS et M. CHEBLI, élus de la minorité)</u></b></p>
18	AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2020 BUDGET ANNEXE : LOTISSEMENT	<p><b><u>DELIBERATION ADOPTEE PAR</u></b>  <b><u>29 VOIX POUR (élus de la majorité et MM. ORAIN, Mme HOMBERT-DUPUIS MM. CHEBLI et DARROUZET, élus de la minorité),</u></b>  <b><u>et 3 VOIX CONTRE (MM ALEXANDRE, RENAULT et MERLIER, élus de la minorité)</u></b></p>
19	BUDGET PRIMITIF 2021 – BUDGET ANNEXE : LOTISSEMENT	<p><b><u>DELIBERATION ADOPTEE PAR</u></b>  <b><u>29 VOIX POUR (élus de la majorité et MM. ORAIN, Mme HOMBERT-DUPUIS MM. CHEBLI et DARROUZET, élus de la minorité),</u></b>  <b><u>et 3 VOIX CONTRE (MM ALEXANDRE, RENAULT et MERLIER, élus de la minorité)</u></b></p>
<b>RESSOURCES HUMAINES</b>		
6	<p><b>MODIFICATION N° 2 DU TABLEAU DES POSTES ET DES EFFECTIFS</b></p> <p>Il est demandé au Conseil Municipal, de bien vouloir :</p> <p>➢ d'approuver les changements de grades proposés et autoriser à recruter des agents contractuels, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire conformément aux conditions fixées à l'article 3-2 ou à l'article 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.</p>	<p><b><u>DELIBERATION ADOPTEE PAR</u></b>  <b><u>30 VOIX POUR (élus de la majorité et M. ORAIN, Mme HOMBERT-DUPUIS, MM. CHEBLI DARROUZET et RENAULT, élus de la minorité),</u></b>  <b><u>et 2 VOIX CONTRE (MM ALEXANDRE et MERLIER, élus de la minorité)</u></b></p>

<p>7</p>	<p><b>CREATION D'EMPLOIS SUITE A AVANCEMENT DE GRADE</b></p> <p>Considérant que certains agents remplissent les conditions réglementaires pour bénéficier d'un avancement de grade et que les grades à créer sont en adéquation avec les fonctions exercées par les agents concernés,</p> <p>Il est énoncé que les agents titulaires de la Collectivité peuvent bénéficier d'un avancement de grade, suite à la réussite d'un concours, d'un examen ou encore par le biais de l'avancement à l'ancienneté selon les critères définis dans les lignes Directrices de Gestion.</p> <p>Par conséquent, il est demandé au Conseil Municipal, de bien vouloir approuver les modifications proposées.</p>	<p><b><u>DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE</u></b></p>
<p><b>SERVICES TECHNIQUES</b></p>		
<p>1</p>	<p><b>ACHAT ET DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ DISPOSITIF D'ACHAT GROUPÉ – « ÉLECTRICITÉ 3 » - CONVENTION AVEC L'UGAP</b></p> <p>En 2018, la Ville de BOLBEC a adhéré au dispositif « ÉLECTRICITÉ 2 » mis en place par l'UGAP.</p> <p>Ce dispositif d'achat groupé d'électricité consiste à accompagner les personnes publiques confrontées à la fin des Tarifs Réglementés de Vente. Les marchés passés dans ce cadre vont arriver à échéance le 31 décembre 2021.</p> <p>L'UGAP va donc lancer mi-2021, une nouvelle consultation en vue de la conclusion d'un accord-cadre multi-attributaires pour la période 2022-2024.</p> <p>En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• d'adhérer au dispositif d'achat groupé d'électricité mis en œuvre par l'UGAP pour la période 2022-2024 ;</li> </ul>	<p><b><u>DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE</u></b></p>
<p><b>QUESTIONS ORALES</b></p>		